

Laval, le 21 décembre 2018

Cher membre de l'Association,

Les membres du comité économique de l'AMVQ sont fiers de vous présenter le *Guide tarifaire suggéré 2019*. Ce guide se veut un outil vous permettant d'optimiser la rentabilité de votre pratique. Les tarifs suggérés ont été établis selon les coûts reliés aux exigences minimales de pratique édictées par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Quoique cet outil soit un référentiel pour vous, il est de votre ressort d'établir la tarification de vos services selon les conditions propres à votre pratique.

Cette année, l'indice d'augmentation du coût de la vie est d'approximativement 2 %. Les municipalités et les autres instances publiques prévoient augmenter leurs tarifs d'environ 3,2 %. Après l'analyse des données issues de sondages vétérinaires, autant ceux effectués au Québec que dans les autres provinces, les membres du comité économique de l'AMVQ ont suivi la même lancée que la firme d'économistes mandatée par l'ACMV. Ils ont ainsi choisi de recommander une augmentation moyenne de 6 % pour les tarifs suggérés 2019. L'intervalle étant variable de 2 % à 12 % selon les items et la spécialité.

Toujours à l'avant-garde pour la pérennité et la bonne santé de votre pratique, cette augmentation moyenne de 6 % se veut une protection pour nos membres, ceci en regard de la probable future augmentation du salaire minimum à 15 \$ au Québec. Les membres du comité économique de l'AMVQ souhaitent que vous soyez proactifs afin de ne pas être pris au dépourvu comme l'ont été de nombreux établissements vétérinaires dans les provinces canadiennes où cette hausse du salaire minimum est déjà effective. Pour le mieux-être de vos employés, le contexte de rareté de la main-d'œuvre et le pouvoir limité d'attraction et de rétention, sont importants d'être considérés. En ajustant vos tarifs selon le *Guide tarifaire suggéré 2019*, vous pourriez contribuer activement au fait qu'il n'y ait plus d'employés rémunérés en deçà du salaire symbolique de 15 \$ de l'heure, dans les établissements vétérinaires du Québec. Ainsi, lorsque cette hausse sera officialisée au Québec, nous les médecins vétérinaires propriétaires, serons en avance sur les autres secteurs et nous pourrons ajuster le salaire de nos employés sans mettre en danger la rentabilité de nos entreprises.

Bonne lecture!



Dr René L'Arrivée, M.V.
Président, comité économique de l'AMVQ